TIPIAK S.A.

SA au capital de 2 741 940 € Siège Social : D2A Nantes-Atlantique 44860 SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU 301 691 655 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 JUIN 2011

| FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCI |
|---------------------------------------|
| OU PAR PROCURATION |

Identifiant :

Nombre d'actions nominatives :

Nombre de voix :

| | ATTENTION | | Choisissez | 1 ou 2 ou 3 | Si vous choisissez 2 Date limite de réception : 14 juin 2011 | | |
|--|--|---------------------|--|--|---|--------------------|----------------------------------|
| OU | ouhaitez vous expri | mer sur les résol | | en votre nom : dater et s z cocher une case par l | ligne, dater et si | gner | e case. Je ne sais pas |
| Résolution | OUI | NON/ABSTENTION | Je donne pouvoir au Président | Résolution | OUI | NON/ABSTENTION | Je donne pouvoir au Président |
| Première | | | | Onzième | | | |
| Deuxième | | | | Douzième | | | |
| Troisième | | | | Treizième | | | |
| Quatrième | | | | Quatorzième | | | |
| Cinquième | | | | Quinzième | | | |
| Sixième | | | | Seizième | | | |
| Septième | | | | Dix-septième | | | |
| Huitième | | | | Dix-huitième | | | |
| Neuvième | | | | Dix-neuvième | | | |
| Dixième | | | | Vingtième | | | |
| Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées à l'Assemblée : Je fais confiance au Président qui votera en mon nom | | | Je m'abstiens, ce qui signifie que je vote contre | | Je donne procuration à M | | |
| OU | | | | | | | |
| sans co | ouhaitez que votre ocher de case. e mon représenta | | tre actionnaire de l | a société vote pour vous | s à l'assemblée, n | nettez son nom, da | tez et signez |
| | Nom, Prénom, | Adresse | | | S | ignature | |
| | | | FAIT LE : | | | | |
| | | | A : | | | | |
| | | | | | | | |
| Veuillez prend | dre connaissance d | des instructions fi | gurant au dos | | | | |

INSTRUCTIONS SUR L'UTILISATION DU DOCUMENT

| L'identite de l'actionnaire |
|---|
| L'actionnaire est prié dans tous les cas d'inscrire dans la case destinée à cet effet en bas de la formule ses nom, prénom usuel et domicile ou dénomination et siège social pour les personnes morales qui devront alors préciser les nom, prénom et qualité du signataire. |
| |
| Le choix de l'actionnaire |
| RAPPEL : VOUS DEVEZ CHOISIR UNE SEULE DES TROIS FORMULES SUIVANTES |
| Procuration sans indication de mandat |
| Le Président de l'assemblée votera en votre nom dans un sens favorable à l'adoption des résolutions présentées ou agréées par le conseil d'administration ou le directoire. |
| Il vous suffit de dater et signer le formulaire sans remplir ② et ⑤ Le formulaire devra ensuite être adressé ou remis à la société afin de pouvoir lui parvenir avant la réunion. |
| Vote par correspondance |
| Mettre X dans la case choisie pour chaque résolution. ATTENTION : Toute absence d'indication de vote ou tout vote multiple sur une même résolution sera considéré comme un vote défavorable à l'adoption de la résolution. |
| Pour les amendements et résolutions nouvelles, si vous donnez procuration à une personne autre que le Président de l'assemblée, celle-ci ne peut être qu'un autre actionnaire ou votre conjoint. |
| Il vous suffit, après avoir coché les cases, de dater et signer le formulaire sans remplir 3 . Le formulaire devra ensuite être adressé ou remis à la société de façon à lui parvenir à la date limite de réception figurant sur le bulletin. TOUT FORMULAIRE NON PARVENU A CETTE DATE NE POURRA ÊTRE PRIS EN CONSIDERATION. |
| Procuration spéciale Un autre actionnaire ou votre conjoint vous représentera à l'assemblée. |
| Il vous suffit d'indiquer le nom, le prénom usuel et l'adresse de votre représentant, puis dater et signer le formulaire sans remplir 2. Le formulaire devra ensuite être remis à votre mandataire ou adressé à la société. |
| La signature de l'actionnaire |
| Ce formulaire doit comporter la signature de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire. Dans ce cas, il y a lieu de mentionner les nom, prénom et qualité de ce représentant. |
| |

Code de commerce - extrait -

Art. L225-106: « Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales ou statutaires fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne, tant en son nom personnel que comme mandataire. [...]Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant. »

Art. L225-107: « I. Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs. Il. Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »